

Interpellation

Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre pour protéger les habitants du vallon de l'Arnon des nuisances sonores de la place de tirs de Vugelles-la-Mothe

En avril 2001, le Grand Conseil adoptait, à la majorité, la résolution suivante : « Le Grand Conseil du canton de Vaud partage les préoccupations des habitants des vallées de l'Arnon en relation avec le développement de la place d'armes de Vugelles-la-Mothe et invite le Conseil d'Etat à soutenir les initiatives locales visant à renoncer à l'utilisation d'armes lourdes, ainsi qu'à introduire toutes mesures propres à respecter sur l'ensemble de la place d'armes de Vugelles-la-Mothe les normes imposées aux stands de tir, en matière de bruit et de pollution de l'environnement ». Cette résolution a été suivie d'une pétition qui demandait une diminution des tirs pour respecter la législation en matière de bruit, elle a été signée par 10'000 personnes.

Aujourd'hui, force est de constater que cette résolution n'a pas été suivie de beaucoup d'effets. Les tirs intensifs effectués par les troupes d'infanterie sur cette place ont repris de plus belle depuis environ deux ans. Les tirs à la mitrailleuse et l'utilisation de charges explosives ont pour résultat le fait que les habitants subissent des nuisances sonores inadmissibles, en premier lieu les résidents de Vugelles-la-Mothe puisque des tirs sont effectués directement par-dessus le village, mais également les habitants des localités avoisinantes, les rafales de mitrailleuses s'entendant loin à la ronde. Ce qui est particulièrement intolérable, ce sont les tirs de nuit souvent jusqu'à 23 heures, même en période de vacances scolaires.

En 1985, l'armée a signé un protocole d'accord avec la commune de Vugelles sur l'exploitation de la place de tirs. Alors que toute convention est appelée à évoluer en fonction du contexte, il n'est apparemment pas envisageable de remettre en question ce protocole d'accord malgré une demande de médiation formulée auprès de la préfecture par plusieurs des communes environnantes. Il est utile de rappeler ici que la population des communes concernées a pratiquement doublé depuis 1985, que cette population est composée essentiellement d'habitants qui ont choisi la région pour sa qualité de vie et son environnement préservé. Depuis les années 1980, les normes en matière de nuisances sonores ont été modifiées. Le DDPS prétend que les tirs la nuit sont nécessaires à l'entraînement des soldats afin de tester les appareils amplificateurs de lumière résiduelle. Il est évident qu'avec les moyens

modernes les exercices de tirs pourraient être effectués au moyen de simulateurs qui ont l'avantage de ne pas être bruyants. Les tirs en rafales, sont une source d'agression qui met en jeu la santé des personnes concernées. Les limites de tolérance au bruit sont atteintes. Il est légitime de supposer que les habitants ne supporteront plus très longtemps cet état de fait.

Si le Département de la défense et de la protection de la population relève du domaine de la Confédération, les décisions qu'il prend ont des incidences directes sur la population concernée, que ce soit en matière de qualité de vie des habitants ou d'attractivité économique et touristique d'une région.

Je pose dès lors au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1) Le projet de modernisation et de rentabilisation de la place de tirs de Vugelles-la-Mothe, est-il compatible avec les normes actuelles en matière de nuisances sonores et de santé publique ?
- 2) Comment le Conseil d'Etat entend-il appuyer les démarches des autorités et des habitants qui se sentent agressés par les bruits des tirs intensifs ?
- 3) Quelles mesures le Conseil d'Etat est-il prêt à prendre pour faire cesser les exercices nocturnes bruyants de cette place de tirs ?
- 4) Si un nouveau protocole d'accord devait être signé, quels sont les processus démocratiques prévus et quelles instances seront concernées ?
- 5) Le Conseil d'Etat estime-t-il judicieux d'autoriser l'intensification de tirs d'entraînement militaire dans une région à densité moyenne de population dont les activités économiques et touristiques sont en plein développement.
- 6) Si les tirs devaient se poursuivre, le Conseil d'Etat peut-il garantir aux communes concernées que les normes légales en matière de construction et d'aménagement du territoire permettront encore la construction d'habitations ?

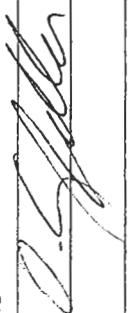
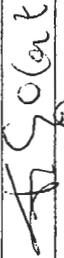
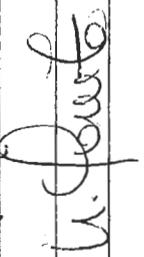
Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Villars-Burquin, le 11 novembre 2008

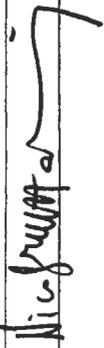
Ginette Duyoisin



Liste des députés signataires – état au 26 août 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel	
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe	
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric	
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José	
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette	
Apothéoz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier	
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Fardel Claudé-André	
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel	
Bailif Laurent	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain	
Baily Alexis	Clot Bertrand	Feller Olivier	
Bavaud Sandrine	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves	
Bernhard Maximilien	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttman Martine	
Berseth Verena	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne	
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André	
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre	
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Gay Vallotton Michèle	
Borel Bernard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier	
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Girardet Lucas	
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Gardon Julien	
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Glutz Félix	
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Florence	
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Golaz Olivier	
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Gorrite Nuria	
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grandjean Pierre	
Capt Gloria	Dind Claudine	Grognoz Frédéric	

Liste des députés signataires – état au 26 août 2008

Guignard Jean		Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Guignard Pierre		Meyer Roxanne	Rod Armand
Haenni Frédéric		Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques		Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André		Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane		Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquier Rémy		Mossi Michele	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole		Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Junglaus Delarze Suzanne		Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire		Papilloud Anne	Schwab Claude
Kaelin Pierre		Payot François	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf		Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier		Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine		Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël		Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier		Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel		Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale		Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André		Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe		Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nicolas		Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier		Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta		Rey-Marion Ailette	Wysa Claudine
Melly Serge		Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain		Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre